

Pôle aménagement, ingénierie, services techniques/CS

## **ARRETE DU MAIRE DE LIBOURNE**

**Du 9 avril 2024**

ST/A-2024-281

Le Maire de Libourne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 2 mars 1982,

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 1972 portant réglementation générale de la circulation et du stationnement en ville,

Vu la délégation de fonctions et de signature attribuée à M. Bilal HALHOUL, conseiller municipal délégué à la voirie, à la propreté, au Centre Technique Municipal et au plan communal de sauvegarde, par l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Vu la demande présentée par INEO EQUANS sise 46 avenue de la Source 33370 SALLEBOEUF pour des travaux pour le compte de France Télécom Orange pour le tirage de câble fibre optique dans diverses rues sur la commune de Libourne,

Considérant qu'il est nécessaire d'édicter des mesures spéciales pour la circulation et le stationnement,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

### **ARRETE:**

**ARTICLE 1° - A compter du 15 avril 2024 et jusqu'au 5 juillet 2024**, le stationnement sera interdit, au droit du chantier (liste jointe). Les véhicules en infraction seront verbalisés et mis en fourrière après intervention de la gendarmerie ou de la Police Municipale.

**ARTICLE 2° - A compter du 15 avril 2024 et jusqu'au 5 juillet 2024**, la circulation se fera sur chaussée rétrécie, au droit du chantier.

**ARTICLE 3° - La piste cyclable sera interrompue, au droit du chantier.**

**ARTICLE 4° - La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h, au droit du chantier.**

**ARTICLE 5° - La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise.**

**ARTICLE 6° - Le Directeur Général des services de la Ville, le chef de la police municipale et le Commandant de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.**

**ARTICLE 7° - cet arrêté est susceptible de faire l'objet :**

- d'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte
- d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville de Libourne le neuf avril deux mille vingt-quatre

Four le Maire par délégation

Le conseiller délégué à la voirie,  
à la propreté,

au Centre Technique Municipal  
et au plan communal de sauvegarde



Bilal HALHOUL

VILLE CHANTIER	Numéros PEP/PEZ/PR	Numéros Chambres	Adresse Arrêté Voirie	Type de Trx	VILLE DEMANDE	T+D1 / D2
LIBOURNE	PMZ 19942 – PA 42419	835	25 chemin de Verdet	Raccordement	Libourne	D2
		836 et 741	29 et 35 chemin de Verdet	Tirage		
		E999977	36 chemin de Verdet	Tirage		
		Po 148767	34 chemin de Verdet	Tirage		
LIBOURNE	PMZ 47340 – PA 100927	Divers poteaux	Résidence du Vieux Tilleul	Tirage et racc	Libourne	D2
		2186	57 avenue Gallieni	Raccordement		
		2185 et 2184	59 et 67 avenue Gallieni	Tirage		
		2207, 2210 et 2211	17, 25 et 35 Rue Goureau	Tirage		
		2212	80 cours Tourny	raccordement		
LIBOURNE	PMZ 47628 – PA 52884	2229	72, 76 et 78 cours Tourny	Tirage et Racco	Libourne	D2
		395	41 rue Videlot	Raccordement		
		391, 390	3 et 27 rue Videlot	Tirage		
LIBOURNE	PMZ 47975 - 81858	Poteaux	11 et 15 rue Videlot	Raccordement	Libourne	D2
		1685	52 rue Paul Bert	raccordement		
LIBOURNE	PMZ 47350 – PA 73573	1681 – 764	51 et 80 rue Lamothe	Tirage	Libourne	D2
		Façade	68 rue Lamothe	raccordement		
		1656	139 avenue Gallieni	raccordement		
LIBOURNE	PMZ 47371 – PA 98349	1657, 1659, 1661	123, 129, 133 avenue Gallieni	Tirage	Libourne	D2
		1672	72 avenue Gallieni	raccordement		
		445	1 allée Robert Boulin	raccordement		
		2294, 2289, 2291	9, 19 et 33 allée Robert Boulin	Tirage		
LIBOURNE	PMZ 19933 – PA 46030	2294	35 allée Robert Boulin	Tirage	LIBOURNE	D2
		1392	73 rue de la Bordette	raccordement		
		1395	67 rue de la Bordette	Tirage		
		Façade	Impasse Etienne Sabatié	raccordement		
LIBOURNE	PMZ 19940 – PA 40358	1909	94 avenue de l'Épinette	raccordement	LIBOURNE	D2
		1908	98 avenue de l'Épinette	Tirage		
		9994	89 avenue de l'Épinette	raccordement		